

Le Tiers-Ordre, étant une école de parfaits chrétiens, est donc aussi une école d'excellents paroissiens.

Qu'on lise la Règle du Tiers-Ordre, et l'on pourra facilement se convaincre du bien que cet Institut peut faire dans une paroisse, prise en tant que paroisse.

Des hommes, des femmes, des jeunes gens, des jeunes filles, qui évitent le luxe ruineux, qui fuient avec une grande vigilance les bals et les spectacles dangereux, qui ont horreur des repas licencieux, sont évidemment des sujets d'édification pour une paroisse et de consolation pour un curé. Quand il les verra observer la frugalité dans le boire et le manger, jeûner exactement aux jours prescrits, prier Dieu avant et après les repas, se présenter chaque mois dévotement à la Table Sainte, il sera certainement consolé, il bénira le Seigneur d'avoir suscité dans sa paroisse ces exemples de pénitence et de piété.

Des chrétiens qui s'appliquent à donner autour d'eux le bon exemple, qui ont une obligation spéciale de pratiquer la charité et la bienveillance envers tous, que la Règle oblige à apaiser partout, selon leur pouvoir, les discordes et les divisions, ces chrétiens, nous semble-t-il, ne peuvent être que d'excellents paroissiens. Or, tels sont les Tertiaires. De plus, ils assisteront chaque jour à la Sainte Messe, s'ils le peuvent, ils diront chaque jour un office régulier, ils iront visiter leurs malades, assister leurs mourants, les préparer à recevoir les derniers sacrements, ils prieront pour les défunts, secourront leurs frères indigents, etc.—Certes, si tous les chrétiens d'une paroisse s'astreignaient à ce Règlement, il serait difficile de trouver paroisse plus parfaite sous tous les rapports.

Quand même la Fraternité n'aurait pas acquis l'influence extérieure qu'elle doit acquérir, quand même sa composition ne lui permettrait pas de s'occuper des œuvres de charité ou de zèle qu'on tâche de promouvoir de nos jours, la seule existence dans une paroisse de quelques Tertiaires qui prient et donnent modestement le bon exemple fait un bien considérable.

« A l'aide du Tiers-Ordre, écrivait un prêtre, (1) j'ai opéré dans ma paroisse une admirable transformation. En arrivant ici, je trouvais quatre ou cinq personnes pieuses, avides de servir Notre-Seigneur. Elles étaient Tertiaires et affiliées à une Fraternité naissante dans une paroisse voisine.

---

(1) Le Tiers-Ordre, remède social etc, par le T. R. P. Alfred de Carange, O. M. C.